



Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 7
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : lundi 30 mars 2026

Date d'affichage : lundi 20 avril 2026

Le onze avril deux mil vingt-six, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.
 Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°15/2026 DESIGNATIONS D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SMIC 88

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Montmotier compte 35 habitants,

Considérant que la commune de Montmotier est membre du syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC 88),

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, désigne l'élu suivant pour représenter la commune de Montmotier au sein du SMIC et participer à l'élection de délégués et de 2 suppléants pour le Canton du Val-d'Ajol :

| Identité | CAE |
|----------------|-----------|
| Maxime ZIELONY | Titulaire |



Jean-Pierre POIROT
 2026.04.20 11:34:07 +0200
 Ref:10860477-16374187-1-D
 Signature numérique
 le Maire